

30 JAN. 2023

EPIC Tourisme Mellois En Poitou
Extrait du registre des délibérations

Comité de direction
16 janvier 2023

Date de convocation : 10/01/2023	Présents : 10
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 1
Quorum (présents) : 8	Votants : 11

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier, à dix-huit heures, en application de l'article R. 133-6 du code du tourisme, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion à l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présent	Représenté par	Exc	Abs	Membres suppléants	Présent	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénaëlle	x				BARRÉ Daniel			x
BALLAND Cyril			x		BERTHONNEAU Frédéric			x
BINET Frédérique	x				CHARPENTIER Patrick		x	
BLANCHET Philippe		RAGOT N			GRIFFAULT Sylvain		x	
BRILLAUD Chantal	x				MORIN Patrick			x
BRUNET Sylvie				x				
KOHLER Marie			x					
RAGOT Nicolas	x							
SUIRE Cathy	x							
Collège des professionnels								
CAILLON Eric	x				CASSINI Christine		x	
VILLENEUVE Véronique	x				GOODLIFFE Tess			x
WESCHAMBRE Raphaël	x				PINEAU Annick		x	
					VRIGNAULT Sylvie		x	
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	x				PIERRE Patrick		x	
ROMANO Guillaume	x							
FREREBEAU Christophe				x	BEDON Christine	x		

D2023_01_16-5 - Actualisation des tarifs 2023 des produits de la boutique applicables au 01/02/2023 (annexe)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de son activité boutique, l'office de tourisme propose à la vente des produits du terroir, artisanaux, d'artisanat d'art, ainsi que de la librairie.

Une partie des produits de la boutique est proposée dans le cadre d'un dépôt-vente, l'autre partie relevant d'achat-revente.

Lors du comité de direction du 14 décembre dernier, les tarifs 2023 ont été votés. Ils sont applicables dans le cadre de la régie de recettes et d'avances depuis le 01/01/2023.

Par ailleurs, lors de ce même comité de direction du 14/12/2022, il a été proposé, courant 1^{er} trimestre 2023 d'effectuer la bascule de dépôt-vente vers l'achat-revente après échange et accord avec certains producteurs, artisans et artisans d'art.

Il convient donc de statuer sur la marge à appliquer sur la vente des produits en achat-revente afin de faire évoluer la grille des tarifs au fur et à mesure de la bascule de dépôt-vente vers l'achat-revente. Après l'étude de plusieurs hypothèses proposées au comité de direction, celui-ci arbitre pour appliquer une marge de 30 % sur les produits en achat-revente.

Par ailleurs, il est proposé d'appliquer une remise de 10 % pour l'achat d'un minimum de 5 colis gourmands (montant minimum de 15€ par colis), pour un même ticket, sur les produits de la boutique, excepté les produits de la grille tarifaire affectés d'un (2).

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- appliquer une marge de 30 % pour la vente des produits en achat-revente ;
- valider la grille actualisée des tarifs 2023 des produits présentés en achat-revente, tenant compte de la décision sur la marge de 30 % à appliquer, et intégrant les nouveaux produits présentés en achat-revente (produits présentés auparavant en dépôt-vente) telle qu'annexée ;
- valider la grille actualisée des tarifs 2023 des produits présentés en dépôt-vente telle qu'annexée ;
- autoriser une remise de 10 % pour l'achat d'un minimum de 5 colis gourmands (montant minimum de 15€ par colis), pour un même ticket, sur les produits de la boutique, excepté les produits de la grille tarifaire affectés d'un (2)
- autoriser le directeur à actualiser les grilles tarifaires des produits présentés en dépôt-vente ou achat-revente, y compris pour les produits qui passent de dépôt-vente à achat-revente, pour les nouveaux produits, pour les nouveaux déposants.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le président,

Nicolas RAGOT.

Office de tourisme du Pays Mellois
2 Place Bujault
79500 MELLE
Tél : 05 49 29 15 10
officedetourisme@paysmellois.org
decouvertes.paysmellois.org